

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> juin 2022*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Charles Sellegger, Jacques Apothéloz, Pierre Nicollier, Yvan Zweifel, Jean-Marc Guinchard, Sylvie Jay, Claude Bocquet, Véronique Kämpfen, Sébastien Desfayes, Murat-Julian Alder, Vincent Subilia, Patricia Bidaux, François Lance, Fabienne Monbaron, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Souheil Sayegh, Jean-Charles Rielle, Serge Hiltpold, Olivier Cerutti, Christo Ivanov, Nicole Valiquer Grecuccio : Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion dont le libellé est le suivant :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- les nombreuses démarches administratives auxquelles est soumise l'organisation de manifestations sportives à Genève;*
- les rôles social et économique indéniables des événements sportifs;*
- le nécessaire maintien, pendant les années qui suivront la sortie de la crise due au coronavirus et au-delà, de tous les événements sportifs qui garantissent animation et tourisme dans notre canton;*
- la LSport du 14 mars 2014 dans laquelle figure que « le sport est une composante de la cohésion sociale et du développement économique de Genève et de son agglomération » et qu'« il participe au rayonnement et à l'esprit d'ouverture de Genève » (art. 1, al. 2),*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à placer la refonte du guichet online manifestations de l'Etat dans les priorités du collège des secrétaires généraux;*
- *à repenser le guichet online manifestations pour simplifier au maximum les démarches administratives liées à l'organisation d'événements, sportifs et culturels, notamment éviter les doublons et offrir plus de flexibilité aux usagers;*
- *à repenser le guichet online manifestations pour assurer la coordination des calendriers de tous les événements qui ont un impact sur la voirie;*
- *à définir une entité de référence pour répondre aux questions des usagers du guichet online manifestations;*
- *à se coordonner davantage avec les communes pour faire en sorte qu'elles adoptent des mesures d'allègement administratif concordantes avec celles du canton pour les organisateurs de manifestations, sportives et culturelles notamment, et se coordonnent autour d'un seul et même calendrier;*
- *à proposer des facilitations des concepts sanitaires et sécuritaires actuels.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat exprime son soutien à cette motion et partage les préoccupations des motionnaires. Depuis le dépôt de la motion M 2650 et suite aux travaux de commission, différentes évolutions significatives ont eu lieu, qui permettent d'aller dans le sens des invites de la motion M 2650-A. La levée des mesures sanitaires a notamment déjà permis un allègement substantiel des contraintes administratives qui avaient dû être imposées.

Pour bien apprécier la situation actuelle, il convient de rappeler quelques éléments contextuels. En 2009, l'Etat de Genève a mis à disposition de la population un guichet virtuel pour le dépôt de demandes d'autorisation de manifestation. Cette prestation en ligne a évolué au cours des années, notamment lors de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement, du 19 mars 2015 (LRDBHD; rs/GE I 2 22).

Néanmoins, après 12 ans, le contexte technologique, les contraintes de sécurité, les évolutions législatives et réglementaires, et de surcroît les difficultés de coordination et de gestion liées à la crise sanitaire imposent la refonte complète de l'application existante.

Au niveau applicatif et sur un plan technique, le système actuel rend les évolutions et la maintenance difficiles, car le système existant est devenu obsolète. Sur un plan fonctionnel, les principales faiblesses identifiées sont les suivantes :

- *la saisie du formulaire est fastidieuse et n'est pas adaptée au type de manifestation, ni au contexte organisationnel actuel;*
- *le système ne permet pas de s'appuyer sur des outils technologiques modernes (par exemple : saisie géomatique);*
- *la demande ne peut pas être modifiée ou annulée par le demandeur;*
- *le demandeur a de la peine à s'y retrouver avec les notifications automatiques reçues et ne sait pas comment la décision est prise;*
- *le demandeur n'a pas le suivi de sa demande et ne peut distinguer les préavis et les décisions finales;*
- *certains fichiers du demandeur ne peuvent pas être annexés.*

Dès lors, il n'y a pas d'autre choix que d'aller vers une solution informatique répondant non seulement aux standards actuels des technologies du numérique, mais également aux contraintes métier, législatives et réglementaires, et permettant la refonte du guichet manifestations. Le projet de refonte avait déjà été initié en 2019, mais n'avait pas trouvé de financement pour la réalisation d'un tel investissement.

La solution informatique vise notamment à simplifier au maximum toutes les démarches administratives liées à l'organisation d'événements, pour éviter les doublons dans le processus d'autorisation, et pour offrir au final une prestation de qualité aux usagers (demandeurs), dans le sens des invites de la motion M 2650-A.

La solution qui sera déployée s'appuiera sur des composants techniques et fonctionnels en partie existants et conformes aux standards de l'Etat de Genève. Le stockage et le traitement des données s'effectuera sur les serveurs de l'Etat, dans les centres de calcul de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), et l'intégration se fera dans l'administration en ligne Etat de Genève (AeL). Les coûts d'investissements devraient rester dans l'estimation articulée lors des auditions relatives à la M 2650 et ne nécessiteront pas le dépôt d'un projet de loi d'investissement. Les coûts de fonctionnement concerneront essentiellement les licences annuelles d'utilisation ainsi que les frais de maintenance et d'exploitation.

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- alléger les démarches administratives;
- diminuer drastiquement les délais de traitement;
- améliorer la coordination avec les différentes autorités impliquées, qu'elles aient une compétence décisionnelle ou consultative;
- améliorer le suivi par le demandeur de l'état de traitement de sa demande;
- ajouter les partenaires dans les flux d'approbation;
- assurer le suivi automatique de la demande déposée par l'organisateur par les services concernés directement informés;
- permettre à une personne morale de créer un compte AeL et ainsi déposer une demande par l'un de ses représentants;
- guider l'organisateur dans le formulaire, avec possibilité de modifier ou d'assurer le suivi;
- continuer à garantir la confidentialité des demandes.

Afin d'avancer sur ce projet de refonte informatique, le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) et l'OCSIN – rattaché au département des infrastructures (DI) – ont œuvré au sein d'un comité de pilotage et ont mis en place une équipe de projet.

Parmi les travaux réalisés, l'expression des besoins détaillés, qui reprend notamment les invites de la motion, a permis de préparer l'appel d'offres, qui permettra de trouver la solution informatique adaptée. Dès que le fournisseur sera choisi, la réalisation du projet pourra être initiée et s'étendra sur une durée actuellement estimée à 12 mois.

En finalité, la réalisation de ce projet permettra à l'Etat de Genève et à l'ensemble de ses partenaires d'offrir un service efficace et de qualité à la population en réponse aux demandes d'autorisations provenant du domaine public ou du domaine privé, pour des personnes physiques ou pour des personnes morales.

Dès que la réalisation sera initiée, probablement dans le courant du deuxième semestre 2022, une coordination avec les communes sera mise en place, afin de les informer du démarrage du projet de refonte du guichet manifestations. Les organisateurs de manifestations sportives, à l'instar d'organisateur d'autres types de manifestations (festives, politiques...) seront probablement sollicités, et certains pourraient être appelés à tester la nouvelle solution avant la mise en production.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA